

CHARTRE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT 2023

La protection de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement est une priorité absolue et la satisfaction du client est notre engagement. Notre politique SSE s'applique à l'ensemble de nos salariés et aux intervenants extérieurs, je m'engage et nous nous engageons à :

- 1** - Placer en tête des priorités la sécurité, la sûreté, la santé, la qualité de vie au travail, le respect de l'environnement, la satisfaction de ses clients, l'écoute et le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.
- 2** - Intégrer la sécurité de manière quotidienne au sein de nos services, tant dans la préparation des chantiers que dans leur réalisation.
- 3** - Sensibiliser le personnel et les sous-traitants à la Sécurité, en lien avec les 9 Principes de Prévention issus du Code du Travail (L.4121-2).
- 4** - Mettre à disposition de l'ensemble du personnel, les moyens et outils efficaces, sécurisés, conformes et adaptés.
- 5** - Dynamiser l'évaluation des risques, et sa traduction dans les plans d'actions de prévention (Visite de chantier, remontée de situation dangereuse).
- 6** - Respecter les lois et les réglementations en vigueur (notamment le code de la route).
- 7** - Trier nos déchets.
- 8** - Réduire nos émissions de gaz naturel lors de nos chantiers (consignation de réseau).
- 9** - Améliorer les conditions de travail et le bien-être de nos salariés et nos sous-traitants.
- 10** - Limiter l'exposition de notre personnel et des sous-traitants aux travaux pénibles.

Président AXEGIDE
Jean-Philippe CAGNE